

POINTS CLES

Chaque année, on observe au cours des deux semaines qui suivent la rentrée scolaire, un pic des recours aux soins d'urgence pour asthme, chez les enfants de moins de 15 ans. En France Métropolitaine, la rentrée scolaire a eu lieu le lundi 2 septembre 2019, une surveillance hebdomadaire à partir des données des réseaux OSCOUR® et SOS Médecins est réalisée par Santé Publique France.

Point de situation au 16/09/2019

En semaine 37 (du 09 au 15 septembre 2019) en Nouvelle-Aquitaine, le nombre de passages aux urgences et de consultations SOS Médecins pour asthme chez les moins de 15 ans est en forte hausse (respectivement +106 %, soit +105 passages, et +131 %, soit +73 actes). Près de 42 % des passages ont été suivis d'une hospitalisation (contre 47 % la semaine précédente).

Au niveau national, on note une forte hausse des recours pour asthme aux urgences et dans les associations SOS Médecins par rapport à la semaine dernière (respectivement +170 %, soit 1 434 passages, et +158 %, soit +330 actes) et de la proportion d'hospitalisations après passage pour asthme qui passe de 27 % à 30 %.

Figure 1. Evolution hebdomadaire de l'activité pour asthme chez les moins de 15 ans, selon les sources de données, Nouvelle-Aquitaine 01/06/16 au 15/09/2019

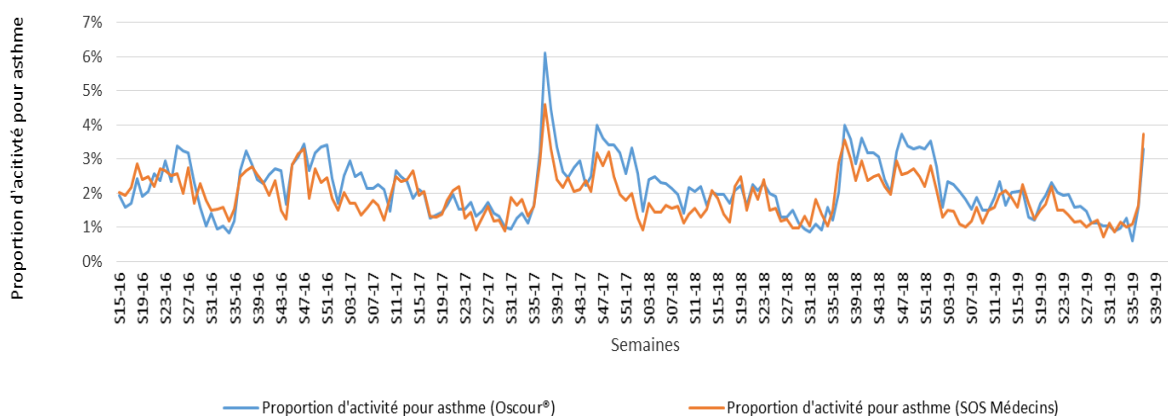


Tableau 1. Evolution hebdomadaire des recours aux urgences (passages et hospitalisations après passage) et chez SOS Médecins pour asthme chez les enfants de moins de 15 ans au cours des 3 dernières semaines, Nouvelle-Aquitaine

Semaines	Nombre de passage pour asthme, Oscour®	Proportion d'activité pour asthme, Oscour® (%)	Proportion d'hospitalisation après passage aux urgences pour asthme (%)	Nombre de consultations SOS Médecins pour asthme	Proportion d'activité pour asthme, SOS Médecins (%)
S35-19	28	0,6	25,0	7	1,1
S36-19	72	1,6	47,2	33	1,6
S37-19	177	3,3	42,4	106	3,7

- L'asthme est une maladie inflammatoire des bronches qui se traduit par des épisodes de gêne respiratoire. Ces épisodes peuvent être déclenchés par différents facteurs comme les allergènes (acariens, moisissures, phanères d'animaux, pollens...), les infections respiratoires, ou les irritants respiratoires (pollution de l'air, fumée de tabac).
- La surveillance épidémiologique quotidienne menée par Santé publique France montre chaque année dès les premiers jours de septembre (entre les semaines 36 à 38) une rapide augmentation des recours pour asthme chez l'enfant avec un pic observé environ deux semaines après la rentrée scolaire. Cette hausse est liée à la recrudescence des épisodes d'infections virales respiratoires lors de la reprise de la vie en collectivité après les vacances scolaires d'été. D'autres facteurs, comme l'exposition à des allergènes à l'école ou l'arrêt du traitement de fond de l'asthme pendant les vacances, pourraient également jouer un rôle.
- Santé publique France et l'Assurance Maladie rappellent quelques conseils aux parents d'enfants asthmatiques afin de réduire le risque de crises d'asthme dans cette période de rentrée scolaire :
 - les parents sont invités à être encore plus attentifs que d'habitude aux difficultés respiratoires de leur enfant asthmatique pour reconnaître le plus tôt possible les symptômes qui indiqueraient une aggravation de son asthme ;
 - sans avis médical, il ne faudrait pas interrompre le traitement antiasthmatique de l'enfant pendant les vacances ;
 - si le traitement a été interrompu sans l'avis d'un médecin, la reprise du traitement de fond devrait se faire 7 à 10 jours avant la rentrée ou dès que possible.

Le plan d'action personnalisé défini par le médecin de l'enfant explique comment gérer une telle situation : il est important de le suivre en cas de besoin et d'avoir à la maison les médicaments nécessaires pour appliquer ce plan d'action. En cas de doute ou d'interrogation, le médecin de l'enfant saura répondre aux questions des parents.

Pour en savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/asthme>
<https://www.ameli.fr/aisne/assure/sante/themes/asthme-enfant-plus-3-ans/traitement>



Directeur de la publication : François Bourdillon,
Santé publique France

Responsable de la Cire Nouvelle-Aquitaine :
Stéphanie Vandentorren

Redaction : équipe de la Cire Nouvelle-Aquitaine

Retrouvez-nous sur :
www.santepubliquefrance.fr

Cire Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063
Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :
4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers
cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54

ars-na-cire@ars.sante.fr